

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

Coordination Municipale du Handicap

REF : CMH2010002

Signataire : DG/SDG

OBJET : Signature d'une convention CLIC 2009 entre la ville d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Demande de subvention CLIC 2010 au Conseil Général.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312.1, L312.8, L313.1 et R314-195,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'alinéa 4 de l'article 56,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la convention tripartite signée entre le Préfet, le Président du Conseil Général et le CLIC, en date du 14 février 2006,

Vu le schéma départemental en faveur des personnes âgées adopté le 29 janvier 2008,

Vu la délibération du Conseil Général n° 2008-III-17 en date du 20 mars 2008 donnant délégation à la Commission permanente

Vu la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'action personnalisé pour l'année 2009,

Vu le projet de convention portant sur l'évaluation des besoins de retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'action personnalisé, prenant en compte les nouvelles modalités de conventionnement,

Vu la décision par délibération du Conseil Général n° 4-4 du 3 décembre 2009, d'approuver la convention avec la commune d'Aubervilliers pour la poursuite de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC),

Vu le budget communal,

Considérant les missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'évaluation des besoins, de suivi des plans d'aide et de la coordination des interventions autour de la personne, de l'animation du réseau des acteurs gérontologiques du territoire, ainsi que des actions de formation et de prévention en direction de la population âgée et des aidants, que remplit le CLIC,

Considérant la nécessité d'une convention partenariale avec le Département fixant les modalités de fonctionnement et de subvention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT que monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers, au titre de l'année 2009.

AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention d'un montant de 77.251 Euros au titre du financement et du suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers, pour l'année 2010.

Pour le Maire

L'adjoint délégué